

### **Transitivité, prédications incomplètes et complémentation infinitive en français.**

Publié dans : André Rousseau (Ed.) : *La transitivité*, Université de Lille-3, Presses du Septentrion. P. 393-414.

1.

Je m'intéresserai dans ce qui suit à la transitivité particulière réalisée par des compléments à l'infinitif, qui ont souvent la particularité de ne pas respecter le schéma valenciel associé au verbe principal.

Les constructions infinitives sont généralement assimilées à des "phrases" (ou propositions) entrant comme telles dans des positions d'actants réservées aux phrases. Leurs propriétés sont alors décrites comme relevant soit de divers processus de réduction ou d'effacement (du sujet, de la conjonction, des marques de temps, de l'accord sujet-verbe) qui ont motivé autrefois, en grammaire générative, des transformations telles que EQUI, soit de l'impossibilité d'appliquer certaines règles (comme le marquage d'un cas nominatif sur le sujet) qui font de ces phrases des structures défectives. Je souhaite, dans ce qui suit, esquisser une autre analyse, à partir de l'idée suivante: l'entrée en position d'actant d'un infinitif n'équivaut pas à l'entrée dans cette même position d'un verbe à temps fini (soit, si on admet que le verbe à temps fini est en réalité le temps fini ayant le verbe pour argument -Harris, 1976-, le temps fini, ou plutôt le complexe de traits grammaticaux que ce terme représente). Je considère que c'est le "temps" qui fait du verbe, non plus le noyau prédicatif qu'il est, sémantiquement, du fait de sa valence, mais en outre le centre d'une relation prédicative particulière, celle qui permet l'association de cet ensemble à une modalité énonciative comme l'assertion ou l'interrogation, ou encore celle qui fait du premier actant un "constituant distingué", un thème grammaticalisé, dans la construction du sujet. Il est alors normal que le "temps", que j'analyse ailleurs (cf. Muller, 1996) comme formant une unité syntaxique discontinue avec la position de conjonction, permette dans cette position initiale l'occurrence d'une marque, la conjonction *que* en français, pour signaler que le syntagme formé autour de <que...Temps> est un constituant syntaxique unique, un "terme", qui entre tout entier dans une position actancielle unique.

Rien de tel n'est possible avec l'infinitif -en français du moins, où ce mode ne permet ni l'occurrence de la conjonction, ni celle d'un sujet grammatical. Il me semble normal de supposer que ces deux particularités sont liées: elles témoignent l'une et l'autre de l'impossibilité de former, en associant sujet et syntagme verbal au niveau syntaxique, une "proposition", proposition que la conjonction a précisément comme fonction de délimiter. En cela, le français est certainement plus radical que bien d'autres langues. Il faut, bien entendu, ne prendre en considération que les langues qui distinguent temps fini et infinitif: dans celles où le verbe reste invariable (Lazard, p.117), il est exclu de parler d'infinitif, puisque c'est le mode de construction habituel des phrases. Lorsque l'infinitif existe, il semble qu'il représente toujours, par rapport aux constructions à temps fini, un niveau plus déstructuré de la proposition; la différence est parfois mince, vis à vis des modes attachés à la signification de la dépendance (comme le subjonctif), mais elle existe partout, semble-t-il. Cette déstructuration s'exprime généralement,

soit par l'interdiction du sujet (cas du français), soit par le rattachement du "sujet" (qui ne l'est plus tout à fait) au verbe recteur, ou à une préposition, qui lui donnent un cas. Elle peut être moins nette (il ne semble pas que le sujet accusatif de la proposition infinitive du latin provienne du verbe principal: H.Fugier, 1996), et on peut trouver des propositions infinitives, mais il faut encore que la proposition soit construite directement, sans conjonction (cas du latin, cas aussi de l'infinitive à sujet du portugais<sup>1</sup>).

L'existence de propositions infinitives dans certaines langues, mais aussi la nécessité de donner une interprétation au premier actant de l'infinitif, exigent qu'à un certain niveau, l'infinitif constitue avec son premier actant comme avec ses autres actants, une unité sémantique. Dans la perspective dérivationnelle que je suivrai, et qui sera précisée ci-dessous, ce niveau est celui de la structure prédicative, pas (pas nécessairement) celui de la construction syntagmatique. Je partirai donc de ce niveau d'analyse pour examiner de quelles façons un infinitif entre en interaction avec son verbe recteur.

Je suivrai l'idée que l'entrée d'un infinitif dans une position d'actant produit, non un terme comme le fait le temps fini (il constitue un domaine phrastique fermé, malgré la topicalisation du sujet -sa sortie hors du domaine du verbe), mais une interaction qui conduit à une réorganisation de la séquence V0 V1inf, donc de la structure prédicative initiale. Il y a en effet une contrainte: l'infinitif entre dans une position actancielle unique, et il ne peut pas (en français) constituer un terme unique au niveau syntagmatique. Dès lors, plusieurs solutions sont possibles: suppression d'un des termes de la "proposition" infinitive, entrée de cette proposition dans plusieurs positions actancielles prédéterminées du verbe principal, ou encore accroissement du nombre des actants de verbe principal. Toutes ces solutions sont représentées en français.

Cette interaction est une forme de corrélation: le problème n'est pas seulement celui de l'insertion de l'infinitif mis dans une position d'argument: il est aussi celui de la relation en retour qui fait que le verbe recteur s'associe à l'infinitif pour compléter de diverses façons la "proposition" infinitive.

Situer l'analyse au niveau prédicatif, c'est permettre des rapprochements entre les divers traitements de la prédication centrée sur un infinitif, alors que l'aboutissement syntagmatique peut être très différent.

On partira de l'observation suivante: *L'infinitif du français ne permet pas de faire de la proposition sémantique dont il est le centre, une proposition syntaxique.*

La proposition syntaxique est l'ensemble constitué du syntagme verbal et de la position de sujet construite par le verbe. Il faut ici distinguer le sujet -sujet grammatical-, du *sujet prédicatif*. Le sujet prédicatif est le sujet sémantique que le contexte, les règles de coréférence, ou même l'interprétation par défaut d'une position d'actant vide, permettront de construire.

## 2.

Avant de passer en revue les constructions infinitives subordonnées, je vais préciser brièvement le type d'analyse que j'envisage. Les énoncés sont les produits d'opérations de construction qui peuvent être rassemblées en sous-ensembles ayant des propriétés différentes. Le locu-

---

<sup>1</sup> Les infinitives de ce type sont pour Rouveret 1980 des propositions "finies" (l'accord sujet-verbe étant le critère décisif).

teur, à partir de choix qui sont d'abord d'ordre énonciatif, articule entre eux les éléments de structure qui résultent de ses choix lexicaux, structures valenciennes hiérarchisées qui contiennent l'information sémantique, puis l'organisation lexicale. L'organisation syntagmatique proprement dite intègre certains constituants en syntagmes, fait des prédicats non associables au "temps" (comme les adverbes) des éléments dépendants, construit la relation sujet-verbe, intègre les actants dans un schéma fonctionnel<sup>2</sup>.

Pour le problème qui nous intéresse, je supposerai que la structure syntagmatique est, somme toute, à peu près ce qu'elle semble être en surface, puisqu'il n'y a pas, sauf exceptions, de vraies propositions infinitives formant des constituants syntagmatiques. L'intégration de l'infinitif se résout en amont, dans la réorganisation de la structure prédicative qui sert de base à la construction syntagmatique. Elle touche à la sémantique des rôles actanciels et à la réorganisation fonctionnelle, beaucoup plus qu'à la syntagmatique (sinon peut-être sur certaines possibilités de placements de clitiques comme *en*, dont discute N.Ruwet, 1983).

Une telle analyse me semble mieux à même de décrire les constructions infinitives (et plus généralement la prédication seconde) que les solutions purement syntagmatiques des propositions complètes à sujet vide (Huot, 1981), ou encore, dans le cas des propositions sans verbe, que l'analyse en termes de "petite phrase" (Williams, 1975, développée par Stowell, 1991, contre l'avis du même Williams, 1983; pour le français: Guéron & Hoekstra, 1993). En effet, l'unité prédicative postulée par la "small clause" existe au niveau prédicatif<sup>3</sup>, qui hiérarchise les prédicats et leurs actants, et qui précède le niveau syntagmatique, mais elle ne peut être prouvée à ce niveau syntagmatique, parce que c'est précisément à ce niveau qu'il est exclu, en français du moins, que le "nexus" de l'infinitif (sa relation au sujet prédicatif, pour reprendre le terme de Jespersen<sup>4</sup>) forme un constituant autonome.

### 3.

---

<sup>2</sup> La partie prédicative de la grammaire peut être une structure valencielle, du type de celles de Harris ou de Gross, 1981. Il faut certainement y adjoindre d'autres composantes, notamment quant aux choix énonciatifs, qui conditionnent aussi en partie la syntaxe, notamment celle des positions, ou des modes: cf. Muller, 1996, pour une application à la subordination non infinitive. Il me semble que de plus en plus d'auteurs travaillent dans ce type de grammaire, comportant des grilles d'analyse multiples: cf. Herslund, 1988, ou encore sur un plan plus théorique, Nølke, 1994.

<sup>3</sup> Il faudrait encore distinguer -ce qu'on ne fera pas ici- un niveau sémantique d'organisation en amont du lexique. Ce point de vue est suggéré par Herslund, 1988 (à propos d'exemples comme: *on attribue une valeur de vérité à cette proposition*, phrase analysée, pp.310-311, comme le vecteur de la prédication *cette proposition a une valeur de vérité* -ce qui suppose une décomposition lexicale de *attribuer* en *faire avoir*); dans une optique différente, Gross 1975, p.168, propose de voir dans les "causatifs de mouvement" comme *envoyer* des verbes complexes, analysables à partir de *faire*.

<sup>4</sup> Jespersen, op.cit. p.203 et suiv.: ce terme équivaut à la réalisation d'une "prédication". Il ne me semble pas faire double emploi avec le prédicat et ses arguments (ou l'opérateur, au sens de Harris): en effet, il ne concerne que la phrase réalisée (la surface), non la structure prédicative sous-jacente. Ainsi, l'opposition entre sujet et prédicat, cruciale pour le "nexus", n'est pas mise en évidence au niveau dit ici "prédicatif", où le premier actant n'a pas de fonction attribuée.

A partir d'une structure prédicative dans laquelle le verbe à l'infinitif reçoit normalement une interprétation pour chacun de ses actants, je supposerai que la corrélation V0 V1inf produit en français, (ce n'est en rien universel) un "nexus" propositionnel incomplet pour Vinf. La particularité de l'infinitif consisterait à rechercher en dehors de son domaine propositionnel (qui peut subsister, par exemple dans la construction des compléments) un "supplément prédicatif" à ce nexus. Si l'infinitif est lui-même le noyau de l'énoncé, ce dernier est alors, comme les phrases nominales, un énoncé à usage restreint, et fortement dépendant du contexte énonciatif (ordres écrits, comme *ne pas se pencher au dehors*, questions, exclamations).

Le verbe recteur fournit à l'infinitif ce supplément prédicatif, désormais SP, que je considère être un mode d'intégration. On envisagera successivement:

A-le "contrôle": Vinf (a, b, c...) est introduit comme Vinf ( x, b, c...), où x représente un actant coïncidé à un actant de V0.

B-la supplétion du prédicat: V0 remplace Vinf, et la séquence (a, b, c...) est incorporée dans la séquence d'actants de V0, augmentée.

C-la fusion: V0 et Vinf forment un prédicat complexe, et les actants de Vinf sont incorporés dans la séquence d'actants commune.

D-l'accroissement actancier: la position actancière dans laquelle entre le prédicat Vinf est dédoublée, et Vinf (et ses compléments) d'une part, le premier actant de Vinf de l'autre, entrent dans la nouvelle séquence d'actants. L'entrée dans la même position d'un verbe à temps fini aboutit à un complément de moins.

E-l'utilisation de deux positions d'actants: comme dans le cas précédent, Vinf et son sujet prédicatif entrent séparément dans des positions d'actants de V0, mais cette fois, la position actancière où est incorporé le sujet prédicatif préexiste. La situation est l'exact inverse du contrôle: c'est l'infinitif qui impose un actant nominal à V0.

#### 4. Cas A: le contrôle.

La plupart des infinitifs sont des syntagmes verbaux dont le sujet prédicatif est interprété grâce à un actant du verbe principal:

- (1) Luc souhaite partir
- (2) Luc croit être malade

On reconnaît là le phénomène classique du "contrôle". La proposition infinitive reçoit un sujet prédicatif par coïncidence avec un terme de la principale, ici le sujet de V0. On sait aussi que cette relation n'équivaut pas à l'identité matérielle des termes, puisque le sujet prédicatif de (3) n'est pas le sujet grammatical de V0:

- (3) Tous les candidats espèrent réussir

Le sens n'est pas (4), mais (5):

- (4) Tous les candidats espèrent que tous les candidats réussiront
- (5) Tous les candidats espèrent qu'ils réussiront

On obtient le sens requis pour (3) si la relation de coïncidence s'établit, non avec le sujet grammatical, mais avec le premier actant de V0 (*tous* est un prédicat en structure prédicative, ayant pour arguments *les candidats* et la phrase non quantifiée *ils espèrent réussir*:

Tous (les candidats, espèrent (eux, réussir (eux)))  
structure dans laquelle *eux* réfère à *les candidats*.

Le contrôle peut se décrire comme l'imposition à l'infinitif d'un actant par le verbe principal - en quoi il y a bien corrélation. Cela entraîne des inacceptabilités, comme par exemple:

(6) \*Luc souhaite pleuvoir

qui s'oppose à:

(7) Luc souhaite qu'il pleuve

L'inacceptabilité de (6) découle à l'évidence de l'interprétation inacceptable de la proposition infinitive comme signifiant *Luc pleut*. Le contrôle n'est donc pas un mécanisme de reconstitution, à la demande, d'un actant absent, mais bien le résultat d'une corrélation<sup>5</sup> V0Vinf avec l'instruction suivante:

*Type A: Chercher dans le système d'actants de V0 le sujet prédicatif de V1 inf.*

Cette instruction peut se contenter de la prédétermination du rôle sémantique par V0: en l'absence de tout terme, l'infinitif est alors doté d'un sujet prédicatif *a minima*, qui est un agent humain indéterminé:

(8) Il est interdit de sortir sans prévenir

(9) Défense de fumer

(10) Toutes les questions sont à traiter

mais:

(11) \*Il est interdit de pleuvoir

puisque le verbe atmosphérique ne peut se voir imposer un actant.

Il s'établit le plus souvent une relation de contrôle avec une position non réalisée d'actant, par exemple:

(8') Il est interdit à quiconque de sortir sans prévenir

équivalent à la construction sans datif. De même:

(12) Il faut partir

(13) \*Il faut pleuvoir

s'expliquent par la rectification d'une position de datif: *il nous faut partir...*, ce qui exclut tout verbe impersonnel. Mais certaines constructions suggèrent une analyse plus générale:

(14) Ne pas se pencher au dehors

(15) Souffler n'est pas jouer

sont dénuées de positions d'actants cachés, et l'interprétation de sujet prédicatif "humain indéterminé" par défaut paraît être un trait imposé au verbe par l'emploi "nexal" de l'infinitif<sup>6</sup>. Si on compare:

(16) Il est impossible de se tromper

et:

(17) \*Il est impossible de se produire

---

<sup>5</sup> M.Gross, 1975, signale à plusieurs reprises la difficulté de construire comme complément un infinitif du type de *pleuvoir*, sans en chercher les raisons spécifiques; pour Rouveret & Vergnaud, la raison de l'inacceptabilité de ces phrases tient au caractère obligatoire du "contrôle".

<sup>6</sup> Ces phrases supposent une situation de communication particulière, où elles ont valeur d'ordre: cette particularité énonciative pourrait expliquer l'interprétation d'un actant "humain" indéterminé qui rend possibles ces énoncés.

on constate qu'il n'y a pas d'interprétation pour les infinitifs à sujet non humain dans ces contextes (pour signifier: *il est impossible que quoi que ce soit se produise*). Les verbes atmosphériques, à valence nulle, restent évidemment exclus:

(18) \*Il est impossible de pleuvoir

### 5. Cas B: supplétion du prédicat.

Si on examine maintenant (19), on voit qu'il alterne avec (20)<sup>7</sup>:

(19) Luc croit être malade

(20) Luc se croit malade

Cette dernière phrase est un cas particulier de phrases à noms distincts, comme (21):

(21) Luc croit Marie malade

On pourrait penser que (21) n'offre aucun point de comparaison avec (19), n'étant pas une construction infinitive. Il s'agit d'une construction qui relève de ce qu'on nomme "prédication seconde", typiquement analysée maintenant comme "small clause". Au niveau prédicatif, la comparaison s'impose, même s'il n'y a aucune raison de supposer un verbe *être* effacé au niveau syntagmatique. En effet, ni *Marie*, ni *malade* ne sont réellement actants de *croit* en (21); on ne peut déduire de cet énoncé que *Luc croit Marie*. L'actant est le noyau prédicatif absent, qui équivaut à *être*:

(21') Luc croit (Marie être malade)

sans que cette construction aboutisse à une phrase acceptable:

(22) \*Luc croit Marie être malade

où seraient simultanément présents et le sujet prédicatif (sans rôle d'actant dans la principale), et le complément propre (l'infinitif). Il semble que le français n'accepte plus<sup>8</sup> cette situation, sauf à pouvoir attribuer au sujet prédicatif de l'infinitif un rôle actanciel distribué par la principale, ou encore à le mettre en quelque sorte hors jeu dans une position sans fonction marquée, celle du complémenteur, comme on va le voir plus loin.

En cela, le français se distingue bien de l'anglais, qui permet:

(23) I believe him to be intelligent

(cf. Kayne, 1984)

---

<sup>7</sup> La distribution est complémentaire: on ne peut "croiser" le contrôle avec cette construction:

\*Luc croit malade

<sup>8</sup> Cette construction était possible aux 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> siècles. On trouve à cette époque deux types très différents d'infinitives à sujet: des constructions prépositionnelles: ...*voyre jusques à en estre souvent l'ame désemparée du corps* (Gougenheim, p.137); *Comme nous voyons les phares et haultes tours sur la mer estre erigées pour de loing estre veue la lanterne* (ibid.,p.138). La construction infinitive dépend d'une préposition et le sujet est à droite de l'infinitif. Second type: *Je m'esmerveille de vous et de tous ceux qui pensent les enfants se pouvoir retirer de leur naturelle inclination ou par force ou par menace* (cité par Berrendonner, 1988). Il semble aussi que le français populaire du Nord ait maintenu une construction infinitive avec préposition: *Il lui a donné ce jouet pour elle s'amuser* (Berrendonner, ibid.).

L'anglais peut simultanément construire l'infinitif complément et son sujet prédicatif, que celui-ci soit simplement à l'accusatif, comme ici, ou qu'ailleurs il soit complément prépositionnel<sup>9</sup>:

- (24) The students prefer for Bill to visit Paris  
(Chomsky, 1981)

L'anglais est donc moins restrictif que le français dans la construction de propositions infinitives: l'accusatif ou le complément prépositionnel permettent ici d'une part de signaler l'absence de prédicativité, d'autre part de construire quand même un sujet prédicatif de l'infinitif sans rôle actanciel dans la principale.

Les mêmes verbes permettent aussi des propositions à verbe support de type *avoir*:

- (25) Elle lui croit une maîtresse dans chaque port  
(N.Ruwet, 1982)

mais dans ce cas, la construction à prédication seconde, pour résoudre le problème fonctionnel de la concurrence des deux noms, le sujet prédicatif de *avoir* et son complément, se comporte comme il est de règle en français: le complément propre du verbe support reste le complément du nouveau noyau prédicatif, et c'est le "sujet" qui devient un complément indirect (le datif).

#### 6. Cas C: la fusion.

Elle correspond à la construction bien connue du causatif *faire*, construction qui est également possible avec *laisser* et les verbes de perception. Les prédicats VOV1inf organisent en commun leur système d'actants, le sujet de l'ensemble étant celui de V0, les compléments ceux de V1, et le sujet prédicatif de V1 occupant la fonction disponible, complément d'objet direct, ou datif, ou complément d'agent.

- (26) Je fais tondre le gazon à Marie

Ici, le sujet prédicatif est au datif. En principe, les clitiques sont rattachés à V0, ce qui correspond bien à l'hypothèse d'un système fonctionnel unique:

- (27) Je le lui fait tondre

La redondance fonctionnelle peut exceptionnellement apparaître:

- (28) Luc me la lui a fait porter

Il y a deux datifs en (28), mais ils ne se concurrencent pas.

#### 7. Cas D: l'accroissement actanciel.

C'est la situation la plus proche de la proposition infinitive. Elle est réalisée essentiellement avec les verbes de perception et le causatif *laisser*, d'une part, et avec les auxiliaires d'autre part:

- (29) Je vois Marie tondre le gazon

- (30) Je laisse Marie tondre le gazon

Les clitiques compléments restent attachés à l'infinitif:

- (31) Je la vois le tondre

---

<sup>9</sup> L'analyse de Chomsky est basée sur la possibilité d'un marquage casuel pour le sujet, par la préposition ou de façon exceptionnelle, par le verbe principal. Kayne (op.cit.) envisage plutôt, en l'absence d'une préposition, un "complementizer" nul à propriétés équivalentes, pour les verbes du type *believe*.

Les constituants de l'infinitif entrent donc comme deux termes dans la complémentation de V0: le sujet prédicatif, et ce qu'il reste du nexus infinitif.

La structure réalisée ressemble à celle des verbes à contrôle, mais il n'y a pas, ici, double complémentation indépendamment de l'infinitif:

(32) \*Je vois Marie qu'elle tond le gazon

On peut supposer que l'accroissement actanciel, dans le cas des verbes de perception, provient du possible dédoublement du "but" du verbe de perception. Il est assez naturel de passer de la perception d'une action à la description de la perception simultanée, et de l'action et de l'agent. L'hypothèse est renforcée par l'existence des "relatives prédicatives" qui sont très probablement à analyser comme des cas d'accroissement prédicatif (hypothèse de van der Auwera, 1985, voir aussi, Cadiot, Rothenberg, Muller)<sup>10</sup>: elles apparaissent également avec les verbes de perception:

(33) Je vois Marie qui tond le gazon

Quant à la construction suivante, elle provient d'une application (facultative) de B (la supplémentation d'un verbe support) à la construction à accroissement actanciel:

(34) Je vois Marie en train de tondre le gazon

= Je vois Marie être en train de tondre le gazon

Les différences sémantiques entre les trois constructions sont ténues (cf. Kleiber, 1988).

L'autre cas connu d'accroissement actanciel est celui des verbes à "montée" de la grammaire générative (cf. Ruwet, 1982, chap.1):

(35) Pierre semble avoir réussi

qui est à comparer à la structure impersonnelle de:

(36) Il semble que Pierre a réussi

L'absence de sujet propre conduit à la répartition des deux termes du nexus infinitif sur les fonctions de sujet et de complément de V0.

La construction comme sujet du sujet prédicatif de l'infinitif ne modifie en rien son rôle sémantique: il ne devient pas agentif pour autant. Il est notoire que le fait d'avoir dans cette construction un sujet conscient et doué de volonté tend à annihiler l'interprétation de la phrase comme produite par l'accroissement actanciel (cf. la discussion sur les deux sens de "menacer" chez N.Ruwet). L'utilisation de la fonction de sujet pourrait simplement résulter de ce qu'elle est disponible. Les verbes ambigus seraient des verbes pouvant être dotés d'un sujet propre ou non: dans le premier cas, ils imposent leur actant à l'infinitif, dans le second, c'est l'inverse. Le résultat syntaxique est évidemment le même, mais pas l'interprétation:

type A: menace (N , Vinf (x, ...))

(37) Pierre menace de recourir à la force

type D: menace (Vinf (N,...))----> menace (x , Vinf (N,...))

(38) Le temps menace de se gêner

<sup>10</sup> Dans Muller, 1995, je suppose que la relative prédicative (qui ne peut se passer de l'occurrence d'un nom) est produite par la relation de supplémentation décrite ci-dessus (le type B):

Je le vois qui arrive = Je le vois [ être tel qu'il arrive ]

Dans ce sens, l'antécédent est le sujet prédicatif d'une prédication sous-jacente dont la relative est l'attribut. Van der Auwera parle simplement de dédoublement du rôle sémantique attaché au verbe principal, mais il ne peut alors distinguer la construction à relative de celle à expansion infinitive.

Les constructions du type D sont (avec *faire*) celles qui permettent l'occurrence des infinitifs atmosphériques: aux verbes de perception et aux causatifs:

- (39) J'ai entendu pleuvoir sur le toit  
 (40) Je ferais pleuvoir si je le pouvais  
 (41) Si j'étais Zeus, je laisserais pleuvoir

s'ajoutent les verbes sans sujet propre, ou à sujet propre facultatif. Dans la table 1 de Gross, 1975, j'ai recensé environ 55 verbes (sur 73) ayant cette propriété: ce sont les verbes aspectuels sans contrainte de sujet "humain"<sup>11</sup>, ayant une construction impersonnelle; comme ces verbes peuvent se passer d'un sujet propre<sup>12</sup>, la règle de coïncidation associant sujet prédicatif et sujet de V0 n'aboutit pas à imposer un actant non souhaité à l'infinitif.

#### 8. Cas E: l'utilisation de deux positions d'actant.

Dans les exemples du paragraphe précédent, le verbe a une structure prédicative qui s'adapte à l'infinitif: si celui-ci a un actant, il est construit avec V0V1inf par accroissement actanciel, mais cela n'a rien d'obligatoire. Le meilleur test pour mettre cette propriété en évidence est la possibilité de complémentation par des verbes atmosphériques. Ils sont possibles tels quels, à l'infinitif, avec les verbes précédents, cf. (39), ou:

- (42) Il menace de pleuvoir  
 mais sont évidemment exclus en cas de contrôle:

(43) \*Je souhaite pleuvoir  
 comme dans l'interprétation à sujet propre des verbes "à montée":

- (44) \*Joseph menace le pharaon de pleuvoir en abondance

Cela ne veut pourtant pas dire que tous les verbes qui interdisent les infinitifs atmosphériques soient des verbes à contrôle (du type A). On peut imaginer le processus suivant: certains verbes permettraient l'occupation de deux positions d'actants par la proposition infinitive. Le résultat sera très proche de celui auquel on aboutit avec le contrôle, mais le processus de formation diffère: le sujet prédicatif de l'infinitif sera analysable sémantiquement comme un actant de l'infinitif, plutôt que comme un actant de V0 utilisé comme "contrôleur".

Un exemple: *souçonner* a deux compléments, un terme "humain", et un processus quelconque en relation de prédication seconde avec le précédent:

- (45) Je soupçonne Pierre d'avoir cambriolé la banque

A côté de cet emploi prototypique, on peut dire:

- (46) Je soupçonne cette histoire d'avoir été inventée de toutes pièces  
 (N.Ruwet, 1983, p.22)

---

<sup>11</sup> N.Ruwet, 1983, a observé que l'occurrence d'un sujet humain avec les verbes "à montée" rend souvent les interprétations de ce type inacceptables: cela s'explique par la tendance à attribuer alors au verbe principal un sujet propre, réalisation d'un rôle actanciel d'agent "volontaire". Raison de plus pour traiter ce problème au niveau des relations actancielles, et non comme un pur problème de syntaxe "syntagmatique".

<sup>12</sup> Certains sont des verbes à "montée" de la grammaire générative (comme *menacer*), la plupart sont des auxiliaires aspectuels. On a admis comme possibles des constructions rejetées par Gross: *\*il se dépêche de pleuvoir* lorsqu'elles sont acceptables au subjonctif: *?Qu'il se dépêche de pleuvoir!*

N.Ruwet montre à l'aide de plusieurs tests syntaxiques que la phrase précédente se distingue de multiples façons de la première citée. Ainsi, on dira naturellement:

(47) De quoi soupçonnes-tu Pierre?

mais pas:

(48) \*De quoi soupçonnes-tu cette histoire?

(Ruwet, op.cit.)

Cela ne veut pas dire que ce verbe est du type précédent, puisqu'on ne peut dire<sup>13</sup>:

(49) \*Je soupçonne de pleuvoir

Il y aurait, dans cette hypothèse, des cas de "contrôle" inversé -la position actancielle dominante, qui préexiste avec sa définition en termes de rôle sémantique, serait interprétée -probablement copiée- à partir de la position de premier actant de l'infinitif. Au niveau syntagmatique, l'aboutissement serait le même dans les deux cas, l'actant réalisé se trouvant dans la position de complément de V0: la phrase sera identique à une construction à contrôle. C'est le chemin pour y arriver qui diffère. Les deux opérations, contrôle et montée de l'objet, dans la terminologie transformationnelle d'autrefois, seraient en fait très proches l'une de l'autre (il s'agit d'applications en sens opposé d'une même relation de corrélation): dans les deux cas, un des actants n'est pas réalisé lexicalement. Dans les deux cas également, le terme réalisé doit apparaître au niveau syntagmatique dans la position actancielle prédéfinie par V0. La seule différence, c'est en définitive qu'il y a indépendamment de l'infinitif, ou bien introduit par la prédication infinitive, et l'essentiel de l'opposition reste sémantique.

Ainsi, un sujet "humain" se conforme mieux à l'analyse par contrôle, comme on le sait; mais l'analyse ci-dessus expliquera pourquoi le sujet humain non conscient de l'action sera à nouveau interprété comme provenant de la prédication infinitive:

(50) Je soupçonne Pierre d'être atteint d'un cancer incurable

(Ruwet, 1983)

La sémantique va donc jouer un rôle important dans la différenciation des deux interprétations: plus le complément nominal sera éloigné de l'interprétation d'un "patient" typique de V0, plus l'analyse par occupation de deux positions actancielles sera plausible. Des facteurs syntaxiques vont jouer, comme le passif (exemples précédents).

## 9.

Les grandes catégories décrites ci-dessus sont encore une classification sommaire des emplois réels: il est frappant de constater que la plupart des verbes ont plusieurs constructions possibles (à l'exception de *faire* -avec des actants nominaux<sup>14</sup>). Ainsi, *croire* est un verbe à contrôle, ou à supplétion du prédicat:

<sup>13</sup> On dira sans problèmes, je pense:

Je soupçonne le temps de vouloir se gêner

parce qu'ici, un élément nominal remplit la position de SN complément de V0, excluant l'interprétation "Nhumain" par défaut prédéterminée par le rôle sémantique actanciel.

<sup>14</sup> P.Miller 1992 a rassemblé des exemples de *faire* avec des clitics, utilisant sans problèmes la construction D:

Cela me fait la détester.

Rien au monde ne me ferait vous épouser.

C'est le motif qui m'a fait lui parler (op.cit. pp.253-254)

(19) Luc croit être malade

(20) Luc se croit malade

mais encore un verbe à accroissement actanciel, dans les constructions à complément antéposé (dans le complémenteur):

(53) Marie, que Luc croit être malade...

à comparer à:

(54) \*Luc croit Marie être malade

L'antéposition dans le complémenteur (et parfois simplement comme clitique) permet avec certains de ces verbes la réalisation de l'infinitif -si bien que ce n'est pas seulement *être* qui est concerné:

(55) Il eut l'idée d'aller chercher à l'office un poulet froid qu'il savait s'y trouver

(Proust, cité par Sandfeld, p.188)

La même position du sujet prédicatif permet d'étendre la construction B (à supplétion d'un verbe support) à des verbes qui ne la permettent guère, et n'acceptent pas aussi facilement l'infinitif:

(56) \*J'espère sa convalescence rapide

(57) Sa convalescence, que j'espère rapide, a débuté.../? être rapide

(58) \*Je souhaite sa carrière réussie

(59) Sa carrière, que je souhaite réussie,.../? être réussie

Au total, il y a un continuum entre les verbes qui ne permettent guère (outre le contrôle) que la supplétion prédicative lorsque le complément est antéposé (type: *espérer*), ceux qui permettent aussi l'occurrence d'un infinitif dans les mêmes conditions, et la suite complément nominal + attribut (type: *croire*), ceux qui permettent dans les mêmes conditions le complément nominal et le syntagme verbal infinitif (type: *voir*). Ainsi, à la frontière entre les deux dernières constructions mentionnées, le verbe *imaginer* permet, selon Gross, 1975 (mais c'est aussi mon impression) la construction complète:

(60) ?J'imaginai Marie être plus intelligente que cela

Il se peut que cette possibilité tienne au rapprochement sémantique avec les verbes de perception (on est alors plus près de *voir* que de *croire*). Quoi qu'il en soit, on peut voir dans les différentes constructions ci-dessus, comme dans le type B, des variantes de la construction D (à accroissement actanciel), utilisées principalement avec des verbes qui ne peuvent présenter la séquence nom complément + syntagme infinitif, peut-être pour des raisons fonctionnelles: la position dans le complémenteur est probablement celle d'un terme non nominal (une forme de conjonction) probablement non marqué.

De même, la construction de *souçonner* décrite ci-dessus comme l'utilisation par la proposition infinitive de deux positions d'actant du verbe principal est probablement une façon pour la langue de contourner les contraintes actanciennes qui réalisent le contrôle: formellement, la syntaxe doit être identique à celle des phrases à contrôle, mais le terme mis dans la position de complément de V0 est plus approprié en termes de rôles sémantiques comme actant de l'infinitif que comme actant de V0. Le degré de tolérance des verbes à contrôle -qui dépend en fait de la définition plus ou moins précise de ce qui peut entrer comme actant en V0- est assez variable.

Examinons par exemple *interdire*. C'est typiquement un verbe à contrôle, l'infinitif ayant pour premier actant le complément nominal. Comme toujours, l'infinitif supprime la possibilité de distinguer entre le sujet-acteur et le sujet-causatif, distinction qui apparaît bien dans la construction à temps fini:

(61) J'interdis à Marie que Paul sorte

Cette phrase peut être dite par quelqu'un qui sait, ou croit, que Marie autorise les déplacements de Paul (par exemple, dans la situation où le locuteur est médecin, et Marie la mère du jeune Paul). La corrélation supprime la distinction précédente, conduisant à confondre causatif et acteur:

(62) J'interdis à Paul de sortir

Pour que l'infinitive se constitue sur le modèle E (par utilisation de deux positions d'actant), il faut qu'on puisse, dans cette phrase, interpréter le complément comme l'acteur distingué du causatif. C'est assez difficile, compte tenu du sens "humain" et "responsable" prédéterminé par la position d'actant et le sens du verbe *interdire*. Ainsi, il semble de prime abord exclu de construire à l'infinitif une prédication à agent non volontaire:

(63) La mairie a interdit que les poubelles traînent sur les trottoirs avant 21h.

La phrase suivante est sémantiquement mal formée:

(64) ??La mairie a interdit aux poubelles de traîner sur les trottoirs avant 21h.

car suggérant une interprétation d'animé-conscient pour les poubelles. Il est cependant plus facile de dire:

(65) L'Etat vient d'interdire aux balladeurs d'avoir une puissance supérieure à 100 décibels et on retrouve là la construction E (sur le modèle de *soupçonner*): complément non humain, agent non volontaire.

A côté de cela, on ne dira pas:

(66) \*On a interdit aux déchets d'être déversés dans la rivière

(67) \*La loi interdit aux poissons capturés de mesurer moins de 20 cm.

Le rapport entre le contrôle et la construction E est donc étroit, mais il semble difficile d'établir des conditions précises d'emploi de cette dernière.

10.

Il y a une possibilité de transitivité dans la corrélation. Ainsi, rien n'exige que V0 soit lui-même tensé: si V0 est aussi à l'infinitif, il permet une interprétation complète de Vinf complément, mais le verbe recteur lui-même est alors également incomplet: l'incomplétude prédicative est transférée plus loin:

(68) Paul souhaite obliger Marie à venir le (\*la) voir

Dans cette phrase, c'est *obliger* qui contrôle l'agent de *venir*, et non *souhaiter*. Le sujet prédicatif de *voir* est recherché dans le système prédicatif supérieur, celui de *venir*, qui renvoie au système d'actants d'*obliger*. Quant au sujet prédicatif de ce dernier verbe, il est à chercher dans le système d'actants du verbe initial. Il y a donc une transitivité de la relation de suppléance nexale. Cette transitivité (au sens mathématique) n'est cependant pas toujours assurée. Si on accepte les jugements de Kayne, 1977 (p.36, note 27; pp.241-242), la plupart des verbes à "montée" ne peuvent entrer dans une construction infinitive:

(69) \*Son expression peinée fait sembler Jean souffrir

(70) \*Son expression peinée fait sembler souffrir Jean

(71) \*J'ai laissé Jean sembler souffrir

(72) \*Son expression peinée fait paraître Jean être très en colère

Des exemples analogues sont proposés par Ruwet, 1983.

Le problème n'est pas simple: Kayne suggère que la construction infinitive de verbes comme *sembler* pourrait être exclue, avec l'exemple suivant:

(73) \*Elle tient à sembler souffrir

Pour ma part, j'estime que (73) ne pose aucun problème d'acceptabilité. La transitivité elle-même ne semble pas exclue, si on admet comme moi la possibilité de dire:

(74) Faut-il sembler croire avoir tout compris pour paraître intelligent?

Le problème que posent (69)-(72) est, à mon avis, celui du sujet, absent dans (74), qui repose sur l'interprétation de l'agent "humain" non exprimé. Et il me semble erroné de rejeter de façon identique les quatre phrases proposées. En particulier, la construction (71) me paraît moins inacceptable. Si le contenu lexical est plausible, on doit pouvoir dire:

(75) Pour lui faire plaisir, je laisse Marie paraître regretter mon échec, alors que je sais qu'il lui fait plaisir.

(76) Laissons Marie sembler se réjouir de nous voir (même si ça l'ennuie)

Avec *faire*, le problème se pose autrement: l'instruction attachée à *sembler* impose de faire du sujet prédicatif de l'infinitif le sujet de *sembler*. Mais celle attachée à *faire* impose de construire le sujet prédicatif de *sembler* (donc celui de l'infinitif enchâssé) comme un complément du prédicat fusionné *fait +sembler*, ce qui revient à contredire l'instruction attachée à *sembler*. Quoi qu'on fasse, le sujet prédicatif de l'infinitif est construit comme s'il était un complément de *sembler*, et (69), (70) et (72) sont inacceptables parce qu'on ne peut dire:

(77) \*Il semble Jean souffrir /...souffrir Jean

La meilleure preuve en est apportée par la similitude avec les constructions en *croire*: ici aussi, me semble-t-il, la construction du complément en position QU- améliore remarquablement l'acceptabilité:

(78) C'est une personne qu'on a fait paraître se réjouir de nous voir

(79) Pierre est une personne que son air sombre fait sembler à tort être fâché contre le monde entier

Il reste beaucoup à apprendre de ces contraintes, mais il me semble que la voie examinée ici est plus éclairante que celle des restructurations au niveau syntagmatique.

## 11.

Pour conclure, je vais m'intéresser à un verbe qui n'a guère<sup>15</sup> été distingué comme ayant un comportement particulier: il s'agit d'*empêcher*. On peut dire:

(80) J'empêcherais de pleuvoir, si j'en avais la possibilité

En cela, ce verbe se distingue de la plupart des autres verbes à sujet propre:

(81) \*J'interdirais de pleuvoir, si je le pouvais

---

<sup>15</sup> N.Ruwet, 1983, le mentionne en note, p.23, à propos de *souppçonner* et avec *permettre*. Mais aucun de ces deux verbes ne permet l'occurrence de verbes atmosphériques.

(81) laisse croire à un sujet humain indéterminé de *pleuvoir*. On y reconnaît la position actancielle de datif, qui même sans réalisation, contrôle l'infinitif; bien entendu, on peut dire:

(82) J'interdirais qu'il pleuve, si je le pouvais

On n'a pas non plus, pour les mêmes raisons:

(83) \*Je permettrais de pleuvoir, si je le pouvais

Dans tous les cas, ces verbes peuvent être construits avec un sujet prédicatif de l'infinitif:

(84) J'empêcherai Marie de sortir

(85) J'interdirai à Marie de sortir

(86) Je permettrai à Marie de sortir

mais *empêcher* se distingue encore en ce qu'il exclut la présence simultanée du nom complément et d'une complétive:

(87) \*J'empêcherai Marie de ce qu'elle sorte/ \*...à Marie qu'elle sorte

vs.:

(88) J'interdirai/ permettrai à Marie qu'elle sorte

Il n'est pas possible, avec *empêcher*, de distinguer causatif et sujet:

(89) \*J'empêcherai le voisin que son chien vienne salir mon portail

Tout confirme donc que ce verbe est du type D: il accepte sans contrainte une prédication à l'infinitif, et il est susceptible, si nécessaire, de dédoubler son rôle actanciel de "patient" pour construire d'une part l'infinitif, d'autre part son sujet prédicatif. On remarquera cependant qu'au contraire des autres verbes ayant cette propriété (les verbes de perception et *laisser*), *empêcher* distingue ses deux compléments: l'infinitif (complément d'objet direct s'il est seul) devient complément indirect:

(90) Je l'en empêcherai (Marie, de sortir)

(91) J'empêcherais de pleuvoir: je l'empêcherais (\*J'en empêcherais)

Cette propriété le singularise, et explique peut-être que son mode d'intégration des infinitives ait pu passer inaperçu: en effet, le changement fonctionnel rend plus difficile un traitement purement syntaxique.

Ce qui rend possible cette construction est sans nul doute le sens d'*empêcher*: le français en a fait un causatif négatif, complétant ainsi le riche système des causatifs du français (causatif actif: *faire*; causatif passif: *laisser*; causatif négatif: *empêcher*). L'analogie est encore renforcée par l'examen de la proche diachronie: en effet, ce verbe a eu jusqu'en français classique une construction du type de *faire*, avec un agent de l'infinitif au datif (l'infinitif étant complément direct, construit avec *de*):

(92) La jeunesse bouillante...à qui la violence de ses passions empêche de connaître ce qu'elle fait.

(93) Toutes les puissances de l'Europe ont réussi à lui empêcher de prendre Luxembourg (exemples de Haase, §125).

## 12.

Il semble qu'on puisse traiter de la syntaxe de la prédication infinitive en supposant, non au niveau syntagmatique, mais en amont, au niveau prédicatif, plusieurs modes d'intégration de cette prédication au verbe recteur, selon les propriétés propres de ce dernier. L'opposition essentielle se situe alors entre les constructions imposant à l'infinitif un de leurs actants et les constructions incorporant dans leurs positions actanciennes et le syntagme verbal centré sur

l'infinitif, et le sujet prédicatif de celui-ci. La séparation est cependant difficile à faire: à côté des constructions comme les causatifs ou les verbes de perception, qui opèrent apparemment un dédoublement de leurs positions actanciennes (ou les auxiliaires, sans sujet propre), il existe un bien plus grand nombre de constructions ayant une position actancielle activable facultativement. Il est alors possible de trouver soit des constructions dans lesquelles cette position actancielle est un contrôleur, soit des constructions (avec éventuellement le même verbe) dans lesquelles elle est un point d'accueil pour le sujet prédicatif de l'infinitif. La sémantique (en particulier celle des rôles actanciers) semble jouer un rôle crucial tant dans les possibilités de dérivation que dans l'interprétation correcte des énoncés réalisés.

### Références:

- Auwers J. van der 1985: "The predicative relatives of French perception verbs", dans: M.Bolkenstein et al. eds.: *Predicates and Terms in Functional Grammar*, Foris, Dordrecht, pp.219-237.
- Berrendonner A. 1988: "Variations sur l'infinitif" dans: S. Rémi-Giraud, éd.: *L'infinitif*, Presses Universitaires de Lyon, pp. 149-165.
- Cadiot P. 1976: "Relatives et infinitives 'déictiques' en français", *DRLAV* 13, pp.1-64.
- Chomsky N. 1981: *Lectures on Government and Binding*, Foris.
- Fugier H. 1996 : "Sélection des cas et ordre d'intégration dans la phrase latine", dans C.Muller, éd.: *Dépendance et intégration syntaxique*, Niemeyer, coll.Linguistische Arbeiten, 351, Tübingen.
- Gougenheim G. 1974: *Grammaire de la langue française du 16ème siècle*, Picard, Paris.
- Gross M. 1975: *Méthodes en syntaxe*, Hermann.
- Gross M. 1981: "Les bases empiriques de la notion de prédicat sémantique", *Langages*, 63, pp.7-49.
- Guéron J. , T.Hoekstra 1993: "Chaînes temporelles et phrases réduites" in: H.G.Obenauer, A.Zribi-Hertz, Eds.: *Structure de la phrase et théorie du liage*, P.U.Vincennes.
- Haase A. 1965: *Syntaxe française du XVIIème siècle (5e édition)*, Delagrave, Paris.
- Harris Z.S. 1976: *Notes du cours de syntaxe*, Le Seuil, Paris.
- Herslund M. 1988: *Le datif en français*, Peeters, Louvain.
- Huot H. 1981: *Constructions infinitives du français*, Droz.
- Jespersen O. 1937: *La syntaxe analytique*, éd. en français (1971), Editions de Minuit.
- Kayne R.S. 1977: *Syntaxe du français, le cycle transformationnel*, Le Seuil, Paris.
- Kayne R.S. 1984: *Connectedness and Binary Branching*, Foris.
- Kleiber G. 1988: "Sur les relatives du type *je le vois qui arrive*", *Travaux de linguistique*, 17, pp.89-115.
- Lazard G.1994: *L'actance*, PUF.
- Miller P.1992: *Clitics and Constituents in Phrase Structure Grammar*, Garland.
- Muller C. 1995: "Les relatives de perception: *J'entends le garçon qui bégaie qui bégaie*" in: H. Bat-Zeev Shyldkrot et Lucien Kupferman, eds.: *Tendances récentes en linguistique française et générale*, volume dédié à David Gaatone, Benjamins: 311-322.

- Muller C. 1996: *La subordination en français*, Armand Colin, Paris.
- Nølke H. 1994: *Linguistique modulaire: de la forme au sens*, Peeters, Louvain.
- Rothenberg M. 1979: "Les propositions relatives prédicatives et attributives: problème de linguistique française", *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 74, pp.351-395.
- Rouveret A. 1980: "Sur la notion de proposition finie. Gouvernement et inversion", *Langages*, 60, pp.75-107.
- Rouveret A. & J.R. Vergnaud 1980: "Specifying Reference to the Subject: French Causatives and Conditions on Representations", *Linguistic Inquiry*, 11, pp.97-202.
- Ruwet, N. 1982: *Grammaire des insultes et autres études*, le Seuil (chp.4et 5)
- Ruwet, N. 1983: "*Montée et contrôle: une question à revoir?*" dans: M.Herslund, O.Mørdrup, F. Sørensen, édés: *Analyses grammaticales du français*, Etudes publiées à l'occasion du 50e anniversaire de Carl Vikner, *Revue Romane*, N°spécial, 24, pp.17-37.
- Sandfeld Kr. 1965: *Syntaxe du français contemporain, l'infinitif*, Droz.
- Stowell T. 1991: "Small Clause Restructuring" in: R.Freidin, Ed.: *Principles and Parameters in Comparative Grammar*, The MIT Press.
- Tasmowski L 1984: "*?\*Lui faire téléphoner quelqu'un d'autre: une stratégie?*" *Linguisticae Investigationes*, 8-2: 403-427.
- Williams E. 1975: "Small Clauses in English", in: J.P.Kimball, Ed., *Syntax and Semantics*, 4:249-273.
- Williams E. 1983: "Against Small Clauses", *Linguistic Inquiry*, 14: 287-308.